



# B.I.S.

## Brèves Infos SIZUN-Saint-Cadou

Juillet  
Août  
2011  
N°26

### INFORMATIONS MUNICIPALES

#### Ecoles Publiques

##### Nouveaux horaires

A compter du 5 septembre 2011, les horaires des écoles publiques seront les suivants :

- école maternelle : 8 h 50 – 11 h 45  
13 h 40 – 16 h 45
- école primaire : 8 h 40 – 11 h 35  
13 h 30 – 16 h 35

#### ZOOM SUR ...

##### ...LA PISCINE...

Elle est ouverte du lundi au samedi de 13h30 à 19h00.  
Renseignements au ☎ 02-98-68-81-83



### HORAIRES D'OUVERTURE

#### MAIRIE

Du lundi au vendredi :  
de 8h30 à 12h00 et  
de 13h30 à 17h00  
Le samedi :  
De 8h30 à 12h00

#### DECHETTERIE

(du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre)

lundi, mercredi et  
samedi  
9h - 12h et 14h00 - 18h30  
vendredi  
14h00 - 18h30

#### BIBLIOTHEQUE

☎ 02-98-68-83-81

Lundi :  
16h00 – 18h00

Mercredi et samedi :  
10h00 – 12h00

#### BUREAU DE POSTE

Lundi, mardi,  
jeudi et vendredi :  
9h30 - 12h00 et  
14h30 - 16h00  
Mercredi : fermé  
Samedi : 9h30 - 12h00

### Permanences en mairie

**A.D.I.L.** : le 4<sup>ème</sup> mardi du mois de 9h à 10h (sur RDV pour un plan de financement) et de 10h à 12h (sans RDV)

**Affaires sociales** : le jeudi de 14h00 à 15h30 (sur rendez-vous)

**Mission locale** : les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredis du mois de 8h30 à 12h00 (contact au 02-98-68-35-86)

**Plan Local Habitat** : sur RDV (☎ 02-98-61-91-51)

**Relais Assistantes Maternelles (RAM)** : le lundi de 9h00 à 12h00

## Extrait du Conseil Municipal du 31 mai 2011

☞ **AVENANTS TRAVAUX EGLISE :** Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de restauration de la NEF de l'église de SIZUN des travaux supplémentaires au marché s'avèrent nécessaires et qu'il y a donc lieu de passer des avenants avec les entreprises GOAVEC PITREY, LE BER, DAVY, PHILIPPE, AVDO. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable et autorise le Maire à signer les avenants.

☞ **RESTAURATION NEF DE L'EGLISE 4<sup>ème</sup> TRANCHE : demandes de subventions :** Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le programme de restauration de la NEF de l'église de SIZUN. Le montant des travaux de la 4<sup>ème</sup> tranche est finalement, compte tenu des avenants au marché, estimé à 500 000 € H.T. Ces tranches de travaux pourraient être subventionnées par l'Etat à hauteur de 40 %, le Conseil Régional à hauteur de 30 %, le Conseil Général à hauteur de 25 %, participation communale à hauteur de 5%. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord sur la réalisation de ces travaux ; sollicite les subventions de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général.

☞ **TARIFS EAU/ASSAINISSEMENT 2011 :** Deux facturations seront établies, l'une au mois de juin pour les abonnements, facturés au prorata, l'autre en fin d'année pour les consommations – la facturation d'assainissement sera soumise à TVA. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs comme suit :

		PRIX EN EUROS
<b><u>EAU</u></b>	<b><u>ABONNEMENT</u></b>	82.00 €
	<b>1°) consommation domestique &lt; à 300 m3</b>	
	tranche 0 à 20 m3	0.48 €
	tranche 21 à 120 m3	1.55 €
	plus de 120 m3	1.22 €
<b>2°) consommation &gt; à 300 m3</b>		
jusqu'à 500 m3	0.91 €	
tranche 500 à 1500 m3	0.80 €	
tranche 1500 à 4000 m3	0.48 €	
+ 4000 m3	0.38 €	
<b><u>ASSAINISSEMENT</u></b>	<b><u>ABONNEMENT</u></b>	73.50 € H.T
	tranche 0 à 20 m3	0.77 € H.T
	Tranche 21 à 300 m3	0.83 € H.T
	+ de 300 m3	0.55 € H.T

☞ **TIRAGE AU SORT DES JURÉS 2012 :** Après tirage au sort, la liste s'établit comme suit : LE BER-BARON Yvonne ; FAOU Jean-Yves ; L'OFFICIAL Serge Junior

☞ **DEMANDE DE SUBVENTION CLASSE DE DECOUVERTE ST-VINCENT et PROJET JUMELAGE CULTUREL COLLEGE :** Classe de découverte Saint-Vincent : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 40 € pour chacun des 15 élèves domiciliés à Sizun, soit 600 € ; **Projet de jumelage culturel collège :** Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 300 € au collège du Val d'Elorn pour son projet de jumelage culturel.

☞ **PLU : DROIT DE PREEMPTION URBAIN :** [...] le Conseil Municipal, considérant qu'il est dans l'intérêt général de la commune de mettre en œuvre une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti [...], après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'instituer le droit de préemption urbain (DPU) sur la totalité des zones urbaines (zones U) ou à urbanisation future (zones AU) du PLU [...]

☞ **COMMISSIONS MUNICIPALES : transfert de compétences**

- **Sports, vie associative et affaires scolaires :** I. LE ROUX, R. GUENOLE, P. BEGOC, F. DOLOU, JR LE MENN, M. GOURVES
- **Ressources humaines, bâtiments communaux, enfance jeunesse :** D. SOUBIGOU, F. DOLOU, P. BEGOC, JR LE MENN, V. CASTEL, R. GUENOLE, S. JONCOUR, N. CRENN.

☞ **COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS : ressources humaines :** l'école maternelle souhaiterait que les enfants puissent s'abriter dans la cour. Accord pour l'achat d'une structure sur pieds avec 4 toitures (DALO : 12000€HT). **Voirie :** demande de devis pour les routes suivantes : rue du Dr Corre, Keranroux, Kerhamon, Le Rest, Danouédél, Croix de Kéréver, rue de l'Etain, le Drennec (INRA), Quélenneq, Labou (haut), Grinec, Lestrémélard. [...]

## COMMUNIQUES

### ◆ EN MAIRIE :

☞ **Recensement :** Le recensement est obligatoire à 16 ans. Cette obligation légale est à effectuer dans le mois d'anniversaire. Les garçons et filles nés en 1995 sont invités à se faire recenser en Mairie. Se munir du livret de famille. Une attestation de recensement sera délivrée : elle est nécessaire pour se présenter à un concours ou examen soumis au contrôle de l'autorité publique.

☞ **Transport scolaire :** A compter de la rentrée de septembre 2011 le mode de gestion du transport scolaire va être modifié suite à une délibération du Conseil Général du Finistère en date du 24/06/2010. Jusqu'à présent la commune assurait pour le compte du Département, un rôle d'organisateur local des transports scolaires. A compter de la rentrée, « les Cars de l'Elorn » assureront les inscriptions et percevront les participations des familles sur les bases tarifaires fixées par le Département . ☎ 02-98-68-40-00

	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant	4 <sup>ème</sup> enfant
Elèves fréquentant l'établissement de secteur ou l'établissement le plus proche du domicile	200 €	130 €	65 €	gratuit
Elèves ne fréquentant pas l'établissement de secteur ou l'établissement le plus proche du domicile	290 €	193 €	97 €	gratuit
Elèves résidant dans un rayon inférieur à 2 km de l'établissement : <b>non ayant droit scolaire</b>	Ces élèves peuvent être pris en charge au titre du transport scolaire. Possibilité d'abonnement jeunes : 32 €/mois ou 320€/an.			

☞ **Désherbage :** Pour le bien de tous, il est demandé à chacun de nettoyer devant son domicile sans utiliser de désherbant chimique.

### ◆ DIVERS :

☞ **Gymnastique :** Les membres de la section gymnastique de l'ASST ont été assidus aux cours de gym « tonic » (les jeunes) et de « bien-être et remise en forme » (les seniors) animés par Françoise BOUVIER (animatrice diplômée) dans une ambiance conviviale et dynamique. Dès à présent, nous invitons toutes les personnes qui y pensent et qui n'osent pas (hommes et femmes) à venir nous rejoindre à la rentrée. Rien ne coûte d'essayer ! Sachez qu'il n'y a pas de limite d'âge. Notre aînée vient de fêter ses 83 printemps. ☎ 02-98-68-83-08 ou 02-98-68-85-85.

### Rappel des consignes d'utilisation des bacs à Ordures Ménagères

La collecte des ordures ménagères de votre commune est organisée en porte-à-porte (conteneurs individuels). Pour des raisons techniques liées à la collecte, nous vous demandons d'utiliser uniquement les containers mis à disposition par votre mairie ou la CCPL. **Les conteneurs venant d'autres Communautés de Communes ou non identifiés CC du Pays de Landivisiau ou Mairie ne seront plus collectés.** Si vous n'avez pas de conteneur, adressez-vous à votre mairie. Les conteneurs individuels sont mis à disposition gratuitement par la CCPL. A cette occasion, il vous sera demandé de remplir un contrat de prise en charge.

- ✓ Jetez vos ordures en sac, le bac sera plus facile à entretenir et cela évite que des déchets tombent lors de la collecte.
- ✓ Les sacs déposés à côté de votre conteneur ne seront pas collectés.
- ✓ Le lavage est à charge de l'habitant, un conteneur mal entretenu risque d'être refusé à la collecte.
- ✓ Ne mettez pas de housse de protection, elle peut gêner le travail de collecte.
- ✓ Présentez votre conteneur la veille du jour de collecte. L'heure de ramassage pouvant varier selon la charge de travail.
- ✓ Présentez votre conteneur poignée côté route, si possible regroupé avec celui de vos voisins, de manière à limiter les arrêts-redémarrage du camion et les gênes de circulation.
- ✓ Ramassez votre conteneur après collecte, ceci pour ne pas encombrer le passage. Pensez aux poussettes et fauteuils roulants.



Le non-respect des consignes peut engendrer un refus de collecte.  
Dans ce cas, un autocollant de refus est apposé sur votre conteneur en guise d'avertissement.

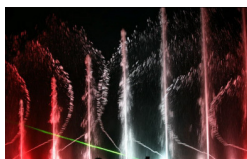
# MEMENTO

## MANIFESTATIONS

❖ 13 juillet : repas champêtre « A la table des agriculteurs » - ASST



❖ 13 juillet : Spectacle « Féerie des Eaux » et bal populaire



❖ 31 juillet : Pardon breton de Loc-Ildut

❖ 14 août : Marché du Terroir



❖ 4 septembre : Vide-grenier – APE – salle omnisports A

❖ 10 septembre : Forum des associations – 15h-18h – salle St-Ildut

## MESSES

➤ **Messe à Locmélar à 18h00 :**  
le 16 et 23 juillet et le 6 et 13 août  
et le 3 et 10 septembre

➤ **Messe à Commana à 10h30 :**  
le 7 et 28 août et le 4 septembre

➤ **Messe à St-Cadou à 10h30 :**  
le 24 juillet et le 14 août et le 11 septembre

➤ **Messe à St-Cadou à 18h00 :**  
le 20 août

➤ **Messe à St Sauveur à 10h30 :**  
le 17 juillet et le 15 août

➤ **Pardon de Loc Ildut à Sizun :**  
le 31 juillet

## GARDES



### Médecins :

Dr Robert CRENN : ☎ 02-98-68-82-92

Dr Luc PAUGAM : ☎ 02-98-68-80-05

Garde de WE, jour férié et nuit :  
composez le 15

### Pharmacies :

Pour connaître les 3 pharmacies les plus proches du lieu d'appel :

☎ 3237

### Cabinet infirmier :

☎ 02-98-68-82-90 –

2 Place Charles de Gaulle 29450  
SIZUN

### Numéros d'urgence :

Gendarmerie : 17

Pompiers : 18

## AUTRES PERMANENCES

• **ADMR** (49 bis rue de l'Argoat) ☎ 02-98-24-10-88  
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Bureaux fermés au public le mardi après-midi et le jeudi  
(permanence téléphonique uniquement)

## Vacances scolaires

Maternelle / primaire / collège / lycée :  
Du 04/07/2011 au 04/09/2011

## EMPLOI

**ADECCO** recrute dès maintenant et pour toute la période estivale (H/F) : ouvriers agro alimentaire, caristes, techniciens de maintenance, préparateurs de commande, ouvriers de fabrication produits béton. Inscriptions sur l'agence Landerneau selon les horaires suivants ou directement sur [www.adecco.fr](http://www.adecco.fr)

Du lundi au jeudi (accueil fermé le lundi matin) : Adecco Landerneau, 1 Bd de la Gare de 9h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00 – Tél. : 02-98-85-30-80 – Fax : 02-98-85-68-78 – e.mail : [adecco.032@adecco.fr](mailto:adecco.032@adecco.fr)

**MADEC Sébastien** : entretien de parcs et jardins : tonte, débroussaillage, taille, élagage... Chèque Emploi Service Universel – 4 Kersco 29450 SIZUN – 02-98-68-20-36 / 06-48-55-58-83 / [seb.madec@gmail.com](mailto:seb.madec@gmail.com)

## TOURISME

⊙ **Office de tourisme** : ouvert du lundi au samedi de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00 et le dimanche et jour férié de 10h00 à 12h00. **Des visites des usines MAGSI et OXYMAX** sont organisées durant l'été : renseignements au ☎ 02-98-68-88-40.

⊙ **Musée** : ouvert tous les jours de 9h30 à 19h00.

⊙ **Camping** : le camping est ouvert jusqu'au 30 septembre. Renseignements au ☎ 02-98-24-11-43.